



Là où je vis, j'agis !

Réunion du mardi 04 mai 2010

Compte-rendu

La maison de quartier du Breuil a accueilli la troisième réunion du conseil des quartiers du Breuil Mazicou Les Fontanelles.

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol, Maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative,
Daniel Gaudefroy, conseiller municipal délégué au quartier Breuil – Mazicou - Les Fontanelles,
conseiller municipal délégué à la gestion des risques environnementaux et sanitaires,
Louis Barret, élu délégué aux quartiers rive droite, Maire-adjoint délégué à la voirie, à la circulation,
aux bâtiments et aux moyens logistiques,

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Etaient présents :

Madame Cécile Alauze
Monsieur Jean-Claude Bauguil
Monsieur Pierre Croz
Madame Claudine Hebrard
Madame Amale Lecoq
Monsieur Jean-Pierre Malinconi
Monsieur Chabane Mezilet
Monsieur Bernard Millet
Monsieur Damien Rascol
Monsieur Charles Salmon
Monsieur Khalid Tourabi
Monsieur Yves Treilhou
Monsieur Jean-Marie Tressol

Etaient excusés :

Patrick Garnier, Maire-adjoint délégué aux relations avec les entreprises, à l'enseignement supérieur et à la recherche,
Bernard Gilabert, élu de l'opposition
Madame Monique Brychczynski
Madame Agnes David
Monsieur Jean-Claude Faure
Monsieur Philippe Huchet
Monsieur Jean-Michel Quintin
Madame Pierrette Raynaud
Monsieur François Recoules
Monsieur Philippe Rieunau
Monsieur Mickaël Siloret
Monsieur Marc Sudre
Madame Martine Tarres
Monsieur Khalid Tourabi

Animée par Daniel Gaudefroy, conseiller municipal délégué au quartier Breuil – Mazicou - Les Fontanelles et Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, cette réunion de travail était l'occasion de réunir une nouvelle fois les conseillers de quartier dans une ambiance toujours aussi studieuse et conviviale.

Dans son mot d'accueil, Laurence Pujol a souhaité apporter quelques éléments d'information à caractère général portant sur l'activité des 12 conseils de quartier.

L'actualité des 12 conseils de quartier albigeois

390 Albigeois s'impliquent concrètement dans la dynamique des conseils de quartier et de nouvelles candidatures se font connaître durant cette troisième vague de réunions.

Elle se félicite de cet engouement pour cette démarche de démocratie locale participative et souligne une nouvelle fois la qualité du travail fourni au sein des 12 conseils de quartier.

Le vote du budget 2010 de la commune a été l'occasion de retenir des crédits d'investissement pour l'ensemble des 12 quartiers, l'équipe municipale ayant étudié avec soin et pris en considération le travail des 12 conseils de quartier pour définir les niveaux de priorité dans chacun des 12 quartiers en garantissant une cohérence d'ensemble à l'échelle de la ville.

En introduction de la réunion, elle indique que la collectivité souhaite apporter aux conseillers des informations précises portant sur deux sujets majeurs : l'actualité des transferts de compétences à la communauté d'agglomération de l'Albigeois et un point de situation sur l'Agenda 21 Albigeois.

- **Communauté d'agglomération de l'Albigeois : l'état des transferts de compétences**

Laurence Pujol rappelle que depuis sa création en 2003, l'agglomération exerce les compétences prévues par la loi et décidées par les 17 communes membres, pour la mise en oeuvre du projet de territoire de l'Albigeois.

Par délibérations du 8 décembre 2009, le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a procédé à une modification de l'intérêt communautaire attaché à la compétence « **création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire** » d'une part et à la compétence « **équipements culturels et sportifs** » d'autre part.

Elle a également approuvé l'extension des compétences aux domaines suivants :

- 1 – Assainissement des eaux usées
- 2 – Assainissement des eaux pluviales
- 3 – Eclairage public
- 4 – Nettoyement et balayage, salage et déneigement.

Dans les faits, ces dispositions n'occasionnent pas de réels changements pour les Albigeois.

En effet, depuis le 1er janvier 2010, l'agglomération exerce donc la maîtrise d'ouvrage des travaux et interventions sur les domaines de compétence transférés.

Les **communes conservent néanmoins une responsabilité directe** qui s'appuie sur leur légitimité démocratique et territoriale :

- les maires sont directement responsables devant leurs habitants,
- les communes demeurent le premier « échelon de la proximité »,
- elles assurent une veille permanente de leurs territoires et s'impliquent en tant que de besoin en matière de concertation,
- elles conservent une « maîtrise d'usage » sur les espaces publics communautaires.

Chaque commune reste légitime pour:

- recueillir les demandes émanant de ses administrés,
- valider politiquement, qualitativement et financièrement les programmations et interventions,
- veiller à ce que soit maintenu le niveau actuel des prestations,
- veiller à ce que l'ensemble des interlocuteurs concernés à un titre ou à un autre (les associations, les riverains, les professionnels, etc..) soient informés de manière appropriée.

La commune garde le pouvoir de décision quant aux priorités, opérations et travaux qu'elle souhaite voir réaliser et veille à ce que ces demandes soient enregistrées, instruites et traitées par l'agglomération. Elle établit la liste des opérations qu'elle souhaite voir réaliser, avec le niveau qualitatif attendu et le contenu aussi précis que possible de l'opération.

De son côté, **l'agglomération assure les prestations** correspondant :

- au traitement de la demande d'intervention des communes depuis sa réception jusqu'à son exécution ;
- à la programmation des travaux en fonction des enveloppes financières dédiées et de celles des autres financeurs potentiels ;
- à la réalisation des projets d'aménagement et des travaux sur la base des demandes formulées par les communes ;
- à la coordination technique et au contrôle des travaux réalisés par les différents concessionnaires sur le domaine public routier ;
- au niveau actuel (nombre, rapidité d'intervention, qualité, fiabilité) existant sur chaque commune au moment du transfert, que l'agglomération s'engage à minima à maintenir.

L'information des riverains est assurée en lien étroit entre la commune et l'agglomération, suivant les modes en vigueur dans la commune.

En synthèse, la Ville d'Albi garde le pouvoir de décision pour définir les opérations qu'elle souhaite mener en réponse aux attentes de ses administrés, et déterminer les niveaux de priorité ; l'agglomération assure les interventions.

- **Agenda 21 et plan climat territorial**

Excusant sa collègue Geneviève Parmentier, adjointe au maire déléguée à l'environnement et au développement durable, Laurence Pujol souhaite rappeler le lien existant entre la concertation menée dans le cadre des projets de quartiers (conseils de quartier à présent) et la démarche Agenda 21.

La démarche « projets de quartier-projets d'avenir » et son prolongement via les conseils de quartier constitue depuis l'origine le volet participatif de l'agenda 21 local. Les deux démarches ont d'ailleurs été conjointement lancées par une délibération du conseil municipal en novembre 2005.

Les réflexions et suggestions émises au sein de ces instances de démocratie locale participative ont permis d'alimenter le premier plan d'action de l'agenda 21 albigeois qui touche à sa fin.

L'agenda 21 se décompose en un programme d'actions dont la collectivité se dote pour répondre concrètement aux enjeux du développement durable, dans ses projets, dans ses méthodes de travail, sur son territoire et dans le cadre de ses compétences.

Les enjeux sont de plus en plus connus du grand public ; certains ont été largement mis en lumière par le Grenelle de l'environnement : il s'agit notamment de la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et milieux naturels, les économies d'énergies, l'écoresponsabilité dans nos modes de consommation. D'autres enjeux concernent également le secteur social et économique.

L'Agenda 21 de ville d'Albi a été adopté en juin 2007 et il comporte 51 fiches actions qui touchent à la fois au fonctionnement de la collectivité (réduction des consommations énergétiques du patrimoine communal, marchés publics écoresponsables ..) et au territoire (l'urbanisme, les déplacements doux, la distribution d'eau potable, la préservation des milieux naturels, l'insertion des jeunes.).

La réalisation de la thermographie aérienne est par exemple une action issue de l'Agenda 21. Son objectif était de sensibiliser les Albigeois sur les déperditions d'énergie

L'Agenda 21 se nourrit directement du travail mené dans les conseils de quartier pour proposer des actions à plus long terme ou qui ont un intérêt qui dépasse le quartier. Les concertations mises en oeuvre en 2006 et 2007 dans le cadre des projets de quartiers ont ainsi contribué à l'élaboration de certaines fiches actions de notre Agenda 21.

Par exemple : les aménagements cyclables : de nombreuses demandes ont émergé des différents quartiers, la ville a donc proposé d'avoir une démarche globale sur le territoire sur cette question en proposant dans le cadre de l'Agenda 21 de réaliser un schéma directeur cyclable.

De la même manière, les projets concrétisés dans le cadre des conseils de quartiers doivent intégrer autant que possible les préoccupations liées au développement durable.

La prochaine étape : la préparation du nouveau plan d'action de l'Agenda 21.

L'Agenda 21 est une démarche encore récente (2007) qui avait valeur de test. Il a été démontré que sa mise en place était possible, qu'elle pouvait se traduire par des actions concrètes. Aujourd'hui la collectivité souhaite aller plus loin et associer le plus grand nombre à la préparation du prochain plan d'action

Le premier plan d'action de l'Agenda 21 arrive à échéance à la fin de l'année 2010. Un nouveau plan sera proposé pour la période 2011-2014. L'équipe municipale souhaite poursuivre le travail collaboratif et y associera les conseillers de quartier albigeois.

- **Mobilité et déplacements : vers un Plan de déplacement urbain communautaire**

Considérant que la thématique des déplacements et de la mobilité demeure centrale dans la majorité des conseils de quartier, La communauté d'agglomération de l'Albigeois propose de mettre en oeuvre un observatoire des transports urbains à l'échelle du plan de déplacement urbain communautaire (PDU) en y associant les conseillers de quartier albigeois.

Il est ainsi proposé de désigner un conseiller par quartier, bien évidemment utilisateur régulier du réseau des transports urbains afin d'assurer le relais des préoccupations ou constatations émises par les usagers.

Les 12 conseillers volontaires seront conviés à intégrer cet observatoire afin de participer à des groupes de réflexion, faire remonter les observations et remarques quant aux conditions de desserte de leur quartier, les horaires...constituer une véritable force de propositions quant aux adaptations ou améliorations attendues, et relayer les informations éventuelles en direction de chaque conseil de quartier.

Objectifs et déroulement de la réunion

Daniel Gaudefroy indique les objectifs de cette réunion et la proposition d'organisation de la soirée. Considérant l'actualité du quartier et la situation de certains dossiers majeurs, il est proposé aux conseillers d'échanger collectivement afin que chacun puisse prendre connaissance des informations et réagir. Il indique que deux sujets majeurs seront ainsi traités :

- le projet d'aménagement du triangle vert
- la présentation du plan des voies de liaison inter-quartiers

Faisant référence au compte-rendu de la dernière séance et à l'actualité du quartier, il souhaite apporter aux conseillers plusieurs informations préalables quant au suivi des différentes propositions émises lors de la dernière réunion du conseil :

- **Voirie et réseaux : un investissement de 1 582 000 euros**

L'équipe municipale a retenu sur le budget 2010 un investissement conséquent pour:

- la réfection complète de la rue de l'Escapadou (reprise réseaux 2010 / reprise voirie mars 2011)
- la réfection du revêtement de chaussée de la rue Edmont Marty,
- la reprise de l'intégralité de la chaussée du chemin de Gaillagues,

Daniel Gaudefroy souhaite préciser que parallèlement la Ville et la communauté d'agglomération ont entendu les remarques formulées par les conseillers portant sur les chemins de Mascrabières et Mayric. Des travaux sont programmés afin d'assurer la réfection des revêtements de chaussée.

- **Communication et information de proximité**

En réponse aux préoccupations exprimées précédemment quant à la nécessité d'améliorer la communication et l'information à l'échelle du quartier, l'équipe municipale a retenu l'installation d'un mobilier urbain publicitaire (format sucette) rue Paul Bermond (triangle vert) dont une face sera exploitable pour installer un plan du quartier ou promouvoir les manifestations et animations de proximité.

- **Chantier de démolition de la centrale thermique**

Daniel Gaudefroy souhaite apporter aux conseillers des précisions quant aux travaux de démolition et de dépollution du site de la centrale thermique. Il indique qu'une réunion a été organisée mi-mars par EDF qui souhaitait informer les proches riverains du déroulement des travaux dont la première étape concerne la démolition de la cheminée durant l'été.

Les riverains ont été rassurés sur les conditions d'exécution des travaux ; les procédés retenus permettant de limiter les impacts en matière de bruit, de poussière et de circulation de camions aux abords du site.

Pour ce qui est de la prochaine étape portant sur la démolition de l'usine, la Ville a demandé à EDF de programmer une réunion à l'attention des conseillers du quartier.

- relation avec l'école : aménager un espace de traversée protégé mettant en relation l'entrée de l'école et celle de l'aménagement public,
- plantations/types de végétaux: possibilité de planter des arbres fruitiers à coque comme le noyer et des cognassiers. Ce type d'essence confèrerait unedimension ludique à l'écran végétal,
- propreté/hygiène : le maintien de la pelouse va de pair avec l'installation de toutounet (distributeurs de sacs plastiques) pour la gestion des déjections canines. Un espace public est le lieu de tous, une démarche citoyenne y est donc préconisée et les équipements doivent inviter l'usager à tenir le lieu propre.
- installation de toilettes publiques: ce type d'équipement pose plus de problèmes qu'il n'en résout, et nécessite une gestion et un niveau d'entretien contraignants. Par ailleurs, lors des différents évènements organisés sur le triangle vert, l'école ouvre ses portes pour donner accès aux toilettes. La solution des toilettes sèches est aujourd'hui la plus intéressante dans ce cadre occasionnel ; elle est utilisée dans de nombreux festivals (« pause Guitare »).
- installation d'une aire de stationnement deux roues rue du Garric. Proposition à étudier en lien avec les besoins scolaires.

Nouvelle action proposée :

Un besoin d'équipements de loisirs pour les adolescents

Constat: dans le quartier, des aires de jeux pour enfants sont présentes bien que certains besoins soient exprimés dans la partie nord. Par contre, aucun équipement ludique n'est destiné à accueillir les jeunes adolescents du quartier.

Ce sujet doit faire l'objet d'une réflexion spécifique pour préciser le besoin et la localisation pertinente d'un éventuel terrain multisports qui permettrait de répondre à cette attente.

Nouvelle action proposée :

Ouvrir en accès libre certains équipements sportifs du stade Mazicou au profit du quartier.

Il est demandé de requalifier les terrains de baskets du stade Mazicou à rendre accessibles pour les enfants du quartier (définir les conditions et les créneaux horaires). Une adéquation est à rechercher avec le fonctionnement du service des sports, les contraintes de gestion du complexe et les besoins sportifs.

Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi
www.mairie-albi.fr

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartiers@mairie-albi.fr